



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/53/3
16 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DE LA CNUCED EN 2001-2005 EN VUE
DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS
LES MOINS AVANCÉS POUR LA PÉRIODE 2001-2010***

* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de retards survenus dans le traitement de la documentation.

Résumé

La troisième Conférence des Nations Unie sur les pays les moins avancés (PMA) a invité les organismes des Nations Unies et leurs organes exécutifs, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à «organiser, à intervalles réguliers, des évaluations sectorielles du Programme [en faveur des PMA] dans leurs domaines respectifs de compétence et à en communiquer les résultats à l'occasion des examens annuels mondiaux» (par. 97). Par conséquent, le Conseil du commerce et du développement examine régulièrement les activités entreprises par la CNUCED dans le cadre de la mise en œuvre du programme depuis l'adoption de ce dernier en mai 2001. Pour ce faire, il s'appuie sur les rapports périodiques¹ présentés par le secrétariat sur la question.

Le présent rapport, qui met l'accent sur les activités d'application mises en œuvre à l'échelle de la CNUCED au cours des cinq dernières années, a été élaboré pour aider le Conseil dans son examen de la question. Il offre également aux États membres des informations complètes sur la portée et l'ampleur des activités de la CNUCED au profit des PMA. Dans le but de permettre un débat constructif sur les moyens de continuer à aller de l'avant, le rapport examine les perspectives économiques qui s'offrent aux PMA et les difficultés auxquelles ils se heurtent, ainsi que les enseignements tirés des activités mises en œuvre par la CNUCED au cours des cinq dernières années.

¹ Le Conseil du commerce et du développement a examiné, à ses sessions annuelles, les activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en faveur des PMA, sur la base de rapports d'informations du secrétariat parus sous les cotes TD/B/48/16, TD/B/49/6, TD/B/50/3 et TD/B/52/3.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Recherche et analyse des politiques.....	4
III. Activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans les PMA	8
IV. Conclusions, défis et leçons à retenir.....	14

I. Introduction

1. La CNUCED mène de nombreuses activités en faveur des PMA aux niveaux institutionnel, intergouvernemental, fondamental et technique depuis l'adoption du Programme d'action en faveur des PMA à Bruxelles en mai 2001. Conformément au paragraphe 113 de ce Programme, la CNUCED a intégré plusieurs engagements du Programme d'action dans ses programmes de travail, ainsi que dans ses mécanismes intergouvernementaux. Le Conseil du commerce et du développement, lors de ses sessions ordinaires et de ses réunions directives, a traité de questions de première importance pour le développement des PMA et a suivi les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action dans tous les domaines relevant du mandat et de la compétence de la CNUCED.

2. Dans sa mise en œuvre fondamentale et technique des engagements énoncés dans le Programme d'action, la CNUCED a mis l'accent sur la recherche et l'analyse des politiques et la coopération technique en vue du renforcement des capacités. Les travaux du secrétariat en matière de recherche et d'analyse des politiques ont été essentiellement axés sur les questions macroéconomiques, sectorielles et thématiques intéressant les PMA, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'objectif de la réduction de la pauvreté et le développement des capacités productives, les questions relatives à la vulnérabilité, les stratégies de transition douce pour les pays qui sont prêts à sortir de la catégorie des PMA et la question de l'impact effectif du régime des PMA, notamment en ce qui concerne l'accès préférentiel aux marchés. L'objectif global des activités de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED concernant les PMA est de contribuer au débat mondial et à la création d'un consensus sur les moyens d'intégrer avantageusement les PMA à l'économie mondiale.

3. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités du secrétariat, en particulier celles menées dans le cadre de l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, visent à développer les capacités en matière d'élaboration des politiques en vue de permettre à ces pays de tirer parti de la mondialisation. Ces activités prennent différentes formes: fourniture de conseils, renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles, notamment aux fins des négociations commerciales, promotion de l'investissement et développement des entreprises, modernisation des douanes, renforcement de l'efficacité des transports maritimes (informations sur les marchandises) et gestion de la dette.

II. Recherche et analyse des politiques

Rapports sur les pays les moins avancés

4. Les rapports de 2002 et 2004 sur les pays les moins avancés font une large place aux travaux de recherche et d'analyse entrepris par la CNUCED sur les PMA depuis l'adoption du Programme d'action. Ils font la lumière sur les principaux obstacles au développement auxquels se heurtent ces pays. Le rapport de 2002, *Échapper à l'engrenage de la pauvreté*, contient un ensemble de données sur la pauvreté dans les PMA, combinant données de la comptabilité nationale et statistiques issues d'enquêtes auprès des ménages, et examine la nature, la dynamique et les spécificités de la pauvreté dans ces pays, afin d'analyser la relation complexe entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté, ainsi que l'influence du commerce international sur cette relation. Il fournit une description détaillée de la pauvreté dans les PMA,

en mettant particulièrement l'accent sur le lien entre la dépendance vis-à-vis des produits de base et la pauvreté. Les résultats de cette analyse ont été utilisés dans le rapport pour examiner les stratégies de lutte contre la pauvreté.

5. Le rapport de 2004 sur les pays les moins avancés a approfondi les travaux réalisés pour le rapport de 2002 en examinant le lien entre le commerce international et la réduction de la pauvreté et en étudiant les politiques nationales et internationales les plus à même de réduire la pauvreté par le développement du commerce. Il examine l'ampleur et la gravité de la pauvreté dans les PMA, constatant que la moitié des habitants de ces pays vivent avec moins d'un dollar par jour et que 80 % vivent avec moins de deux dollars par jour. Il relève que le nombre d'habitants des PMA vivant avec moins d'un dollar par jour devrait être, selon toute probabilité, en nette augmentation d'ici à 2015. La plupart des PMA seront donc incapables d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le rapport indique, par exemple, que seuls 11 des 49 PMA pour lesquels on dispose de données sont susceptibles de réaliser l'OMD consistant à réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans entre 1990 et 2015.

6. Les travaux analytiques susmentionnés ont débouché sur les principales conclusions ci-après: i) le problème de la réduction de la pauvreté dans les PMA reste immense et suppose des efforts particuliers pour lutter contre la gravité et la persistance du problème du sous-développement et de la pauvreté dans ces pays; ii) la plupart des politiques nationales et internationales actuelles n'apportent pas une réponse adaptée au défi du développement et de la réduction de la pauvreté dans les PMA; iii) il est possible de mettre en place de nouvelles politiques pour faire du commerce international un moteur efficace du développement et de la réduction de la pauvreté dans les PMA. Le rapport de 2004 préconise à cet égard une approche en trois volets. Premièrement, la réduction de la pauvreté suppose un développement équilibré, fondé sur une augmentation de la productivité de l'agriculture, une industrialisation induite par les exportations et une diversification fondée sur des technologies à fort coefficient de main-d'œuvre et sur le développement des services internationaux. Deuxièmement, certaines réformes du contexte économique international des PMA sont essentielles pour les exportations de ces pays. Il s'agit notamment de la suppression progressive des mesures de soutien à l'agriculture dans les pays développés, d'initiatives visant à améliorer la transparence au niveau international en ce qui concerne l'utilisation des revenus tirés de l'exploitation minière dans les PMA, de mesures internationales d'appui destinées à limiter la vulnérabilité des PMA aux fluctuations des prix et de mesures visant à améliorer la qualité de l'aide au développement. Troisièmement, le rapport souligne qu'il est urgent de fournir une aide financière et technique pour le renforcement des capacités productives des PMA.

7. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED sur les questions relatives aux PMA ont aussi porté sur les incidences effectives du statut des PMA, sur l'érosion des préférences dans l'accès aux marchés et sur la vulnérabilité et les besoins des pays sur le point de sortir de la catégorie des PMA.

Incidences effectives du statut des PMA

8. Une étude intitulée «Least Developed Country Status: effective benefits and the perspective of graduation» a été consacrée aux incidences effectives du régime relatif aux PMA et des mesures internationales d'appui qui leur sont accordées. Cette étude souligne qu'il importe de mieux tirer parti du statut de PMA et met l'accent en particulier sur la situation des pays prêts

à sortir de la catégorie des PMA, qui souhaitent savoir de quel appui ou de quel traitement spécial ils pourraient continuer à bénéficier après avoir perdu leur statut. Les travaux du Comité des politiques de développement ont bénéficié de contributions de fond à cet égard, des données conceptuelles, méthodologiques et statistiques ayant été fournies en vue de la révision en 2005 des critères relatifs aux PMA et de l'examen du reclassement du Cap-Vert, des Maldives et de Samoa.

Accès aux marchés et effritement des préférences

9. Une étude intitulée «Expected impact of recent initiatives in favour of LDCs in the area of preferential market access» a été préparée en réponse à la demande formulée par le Conseil à sa quarante-neuvième session. Cette étude passe en revue les principales initiatives lancées pour aider les PMA à accéder aux marchés par les pays de la Quadrilatérale (Canada, Union européenne, Japon et États-Unis). L'étude met en lumière le faible niveau d'utilisation des préférences relatives à l'accès aux marchés de la part des PMA et les avantages qui pourraient être tirés d'une meilleure utilisation de ces préférences. Elle examine aussi certains obstacles qui pourraient être surmontés – ou supprimés – si on renforçait l'efficacité des préférences relatives à l'accès aux marchés. Elle recense plusieurs obstacles à l'utilisation des préférences: leur manque relatif de prédictibilité, le manque de souplesse des règles d'origine, les obstacles non tarifaires aux échanges, la persistance des subventions agricoles dans les pays développés et l'insuffisance de la capacité d'offre de la plupart des PMA. Une étude intitulée «Duty and quota-free access for LDCs: further evidence for computable general equilibrium modelling (CGEM)» a été publiée dans le cadre d'une série de publications de la CNUCED consacrées aux questions de politique dans le commerce international. En outre, la CNUCED, en collaboration avec la FAO, a mis au point dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement du Royaume-Uni un modèle d'équilibre partiel, le modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (modèle ATPSM 2002). Ces études et ce modèle offrent des informations qualitatives et quantitatives détaillées qui sont particulièrement intéressantes pour les PMA dans le cadre de leur participation aux négociations de l'OMC.

10. Comme suite à une autre demande du Conseil du commerce et du développement², le secrétariat a élaboré une autre étude, intitulée «Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés: évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur». Cette étude examine l'utilité des préférences commerciales et le degré d'effritement de ces préférences en raison de la réduction des droits NPF. Il met en lumière les pays et les produits qui ont le plus bénéficié des initiatives d'accès préférentiel aux marchés lancées récemment par l'Union européenne, le Japon et les États-Unis en faveur des PMA. Tout en soulignant le rôle croissant du commerce international des services et le fait que plusieurs PMA sont devenus moins tributaires des préférences pour le commerce des biens, l'étude montre qu'une vingtaine de produits de base de grande importance pour les PMA (représentant 59,5 % du total de leurs exportations de biens et de services) ont été exportés vers les trois grands marchés concernés sans avoir bénéficié d'un traitement préférentiel, c'est-à-dire en franchise de

² Le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquantième session, avait demandé, dans ses conclusions concertées 476 (L) (2003) que la CNUCED effectue «des recherches et des analyses au sujet des conséquences pour les PMA de l'éventuel effritement des préférences commerciales résultant de la poursuite de la libéralisation du commerce, et, comme de besoin, de recommander des mesures pour aider les PMA à en atténuer les effets préjudiciables».

taux NPF d'admission (ou, pour certains, avec des taux NPF très faibles). D'autre part, les PMA exportent vers les mêmes marchés 18 produits, allant du poisson frais aux pièces automobiles, qui font l'objet de nettes marges préférentielles. En 2003, presque la moitié de leurs exportations totales de biens ayant bénéficié d'un accès préférentiel était originaire de 11 pays et correspondait à 17 catégories de produits. L'étude propose aussi des mesures susceptibles d'atténuer les effets négatifs de l'effritement des préférences, notamment l'approfondissement des préférences existantes, des compensations financières pour les pays les plus sévèrement touchés par cet effritement et le renforcement des capacités productives.

11. Le Conseil a débattu du contenu et des recommandations de l'étude. Malgré des différences de vues et d'opinions entre les États membres, le Conseil s'est dit conscient que «certains PMA pourraient souffrir de l'effritement des références en matière d'accès aux marchés relatives à certains produits d'exportation présentant un intérêt pour eux et [demandé] une intensification des mesures internationales de soutien pour permettre aux PMA de développer leurs capacités de production, de diversifier leur économie vers des activités non tributaires de préférences, et de mieux utiliser les préférences en matière d'accès aux marchés qui leur sont offertes». Il a conclu que «de telles mesures internationales de soutien pourraient également viser à remédier aux effets négatifs éventuels d'un renforcement accru de la libéralisation du commerce multilatéral pour les PMA». La question a également été discutée lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong et a constitué un élément important du programme de développement de Doha.

PMA sans littoral, petits PMA insulaires et PMA africains

12. La CNUCED joue un rôle actif dans les efforts entrepris à l'échelle du système en faveur du développement des pays en développement sans littoral et des petits états insulaires en développement. Si les missions confiées à la CNUCED concernant ces deux catégories de pays sont distinctes de son rôle d'appui à l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, une partie importante des travaux de la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral et des petits états insulaires en développement a bénéficié aux pays appartenant à ces catégories qui sont aussi des PMA. Ces travaux, qui sont utiles pour le Programme d'action, prennent notamment la forme d'activités spéciales d'assistance technique aux PMA sans littoral d'Afrique et d'Asie et aux PMA insulaires qui s'approchent des seuils de reclassement et qui ont demandé une assistance afin de faire la transition «en douceur» lorsqu'ils perdront leur statut de PMA.

13. Le secrétariat a aussi fourni d'autres travaux de recherche et d'analyse des politiques intéressant plusieurs PMA dans son rapport de 2004 intitulé *Endettement viable, oasis ou mirage?*, qui analyse la gravité et l'ampleur de la dette extérieure des pays africains dans le contexte des OMD. Le rapport recommande une annulation totale de la dette pour les pays les plus pauvres ou l'application de nouveaux critères de viabilité de l'endettement qui offriraient une solution durable au surendettement du continent. Il appelle aussi l'attention sur le fait que les problèmes d'endettement et les besoins en ressources de l'Afrique sont intimement liés à la capacité d'accumulation de capital et de croissance des pays du continent. La décision prise récemment par les pays du G-8 d'annuler la totalité de la dette multilatérale des pays les plus pauvres est un pas dans la bonne direction. Le rapport souligne une fois de plus qu'il faudrait doubler le montant de l'aide publique au développement (APD) versée au continent, argument avancé également dans les rapports récents du projet objectifs du Millénaire et de la Commission

économique pour l'Afrique. L'intention affichée par l'Union européenne de doubler le montant de l'APD versée aux pays pauvres va également dans le sens de la recommandation de la CNUCED.

III. Activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans les PMA

14. Depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles en mai 2001, d'importantes activités de coopération technique et de renforcement des capacités ont été menées dans les PMA. Lors de la conception et de l'exécution de ces activités, l'accent a été mis en particulier sur les conseils en matière de politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et le développement des ressources humaines, et ce surtout dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie, du développement des entreprises et de la gestion de la dette.

Commerce et domaines connexes

15. Le secrétariat a joué un rôle de premier plan dans la fourniture d'une assistance technique concernant la mise en œuvre de l'engagement 5 du Programme d'action relatif au développement du commerce. Son action a notamment pris les formes suivantes: i) adoption de mesures au titre du Cadre intégré; ii) appui à la diversification des produits de base; iii) assistance dans les domaines de la diplomatie commerciale, des négociations commerciales, des politiques de compétitivité et du rapport entre commerce et environnement; iv) adoption de mesures en vertu du Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP).

16. Le Cadre intégré est une initiative multi-institutions et multidonateurs qui joue un rôle important dans la coordination de la fourniture d'assistance technique liée au commerce aux fins du renforcement des capacités dans les PMA. À l'heure actuelle, 28 pays³ bénéficient de ce cadre. Des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) ont été menées à bien pour 13 pays et des ateliers de validation ont été organisés dans 14 pays. En outre, des réunions consacrées à la mise en œuvre ont été organisées dans six PMA (Burundi, Cambodge, Madagascar, Mauritanie, Népal et Sénégal). Des études diagnostiques sont en cours dans 11 PMA. La participation de la CNUCED aux EDIC a pris la forme de contributions techniques dans les domaines de l'investissement et de la facilitation du commerce dans les pays suivants: Bénin, République démocratique populaire lao, Rwanda et Tchad. La CNUCED a également contribué, avec l'appui financier du Gouvernement finlandais, à renforcer l'appropriation par les pays concernés du processus relatif au Cadre intégré, en encourageant la participation active des responsables locaux aux préparatifs nationaux, notamment dans le cadre des EDIC. Elle a aussi organisé un atelier préparatoire aux EDIC à Kigali (Rwanda) du 18 au 21 octobre 2004; cet atelier a été suivi d'une augmentation de la demande d'activités d'appui adaptées à chaque pays en prévision des EDIC.

³ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, République démocratique populaire lao, République Unie de Tanzanie, Tchad, Yémen et Zambie.

17. Deux ateliers nationaux de préparation aux EDIC ont par la suite été organisés en Sierra Leone et au Niger, en étroite coopération avec d'autres organismes concernés par le Cadre intégré et les coordonnateurs nationaux. Ces ateliers, qui ont été une véritable réussite, ont été l'occasion d'examiner les liens entre le commerce et la pauvreté ainsi que l'intégration des politiques commerciales aux stratégies de développement. Au cours des ateliers, on a présenté des études de cas illustrant l'expérience d'autres PMA qui avaient mis le Cadre intégré en œuvre. Des PMA s'engageant actuellement dans le processus d'application du Cadre intégré ont demandé à bénéficier d'un appui similaire. Le secrétariat a aidé le Ministère malien du commerce à organiser une table ronde réunissant le Gouvernement malien et ses partenaires de développement dans le contexte du Cadre intégré.

18. En 2005, le secrétariat a publié, avec l'appui financier du Gouvernement finlandais, du Gouvernement du Royaume-Uni et du PNUD, un *Manuel sur le cadre intégré* (UNCTAD/LDC/2005/2) qui s'est avéré très utile pour les bénéficiaires du Cadre et les différentes parties intéressées. Publié en anglais et en français (une version portugaise sera bientôt disponible), il a été distribué à tous les partenaires du Cadre.

19. Des activités ont aussi été entreprises pour développer et diversifier les capacités productives des PMA dans le domaine des produits de base et pour promouvoir la gestion des risques dans le domaine des produits de base (en particulier dans les secteurs du pétrole et du gaz) et améliorer la qualité et la compétitivité des produits de base exportés par ces pays. Des activités de renforcement des capacités ont ainsi été entreprises pour promouvoir la diversification horizontale, verticale et géographique de la production et du commerce. Ces activités ont renforcé l'aptitude des décideurs à établir des relations positives entre le secteur des produits de base et le reste de l'économie et ont permis aux entreprises concernées de mieux comprendre les implications des règles commerciales multilatérales pour les stratégies commerciales. Un projet d'amélioration de la viabilité de la production de coton et des revenus tirés du coton a été lancé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au profit de producteurs et d'exportateurs de coton du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Tchad et du Togo. Ce projet, qui avait pour but d'améliorer la production et de lutter contre la pauvreté dans les pays cités, a aussi facilité l'élaboration de politiques relatives à l'interaction entre la production du coton et la protection de l'environnement. Le secrétariat, en étroite collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base, a aussi mis au point un projet concernant l'assurance qualité et la consolidation de la compétitivité à l'exportation des fruits tropicaux dans les PMA d'Afrique. L'objectif est de renforcer la structure d'exportation de ces pays soit en diversifiant leur production de fruits tropicaux, soit en les incitant à se diversifier pour en produire, et en améliorant la qualité et la quantité des fruits exportés. Le projet devrait aider les PMA africains, grâce à la diversification horizontale et verticale, et leur permettre de tirer parti des débouchés commerciaux importants qui s'offrent à eux dans le secteur des fruits tropicaux, notamment en renforçant les capacités locales de manière à se conformer aux normes internationales en matière de transformation et de conditionnement, y compris par le biais de centres de démonstration. Des efforts sont en cours pour mobiliser des ressources financières à cet effet.

20. Dans le domaine des négociations et de la diplomatie commerciales, plusieurs PMA ont bénéficié de l'assistance de la CNUCED dans des domaines comme le Programme de travail de Doha, les négociations commerciales entre pays en développement et entre les pays ACP et l'Union européenne, les préférences commerciales (SGP et autres), les négociations relatives au

commerce des services, l'adhésion à l'OMC et le règlement des différends. Dix PMA⁴ ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre du JITAP⁵. Il s'agissait, entre autres, d'aider les institutions nationales à évaluer les implications de l'«ensemble des résultats de juillet» de l'OMC (2005) et de préparer les négociations approfondies qui sont prévues. Le Bhoutan, le Cap-Vert, l'Éthiopie, la République démocratique populaire lao, le Soudan et le Yémen ont bénéficié d'une assistance dans le cadre de leur adhésion à l'OMC. Cette assistance comprenait: la fourniture de conseils sur des questions de fond ou de procédure, y compris sous la forme de simulations des réunions du Groupe de travail de l'accession de l'OMC; la formation de responsables aux questions relevant de l'OMC, notamment par le biais de sessions de formation intensives sur le Groupe de travail organisées à l'intention des membres des équipes de négociation à Genève et dans les capitales; l'achat de matériel informatique; la fourniture de services de consultants dans des domaines spécifiques pour aider l'équipe de négociation. Les PMA ont aussi bénéficié d'activités spéciales d'appui dans le domaine du commerce des services, portant notamment sur les questions suivantes: l'évaluation du commerce des services; les subventions et les mesures de sauvegarde d'urgence; la poursuite du débat international sur les négociations de l'AGCS concernant le mode 4 (mouvements temporaires de personnes physiques pour la prestation de services).

21. Le Bénin, le Cambodge, la Guinée, le Mali et la République démocratique populaire lao ont bénéficié d'une aide supplémentaire sous la forme de cours de formation, de séminaires et d'ateliers ainsi que sous la forme d'un enseignement à distance organisé au niveau régional dans des domaines tels que l'agriculture, le commerce des services, l'«ensemble de résultats de juillet». Les instruments mis au point par la NCUCED, comme TRAINS/WITS (Trade Analysis and Information System/World Integrated Trade Solution) et le modèle ATPSM (modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles) sont aussi utiles pour les PMA. L'ATPSM est un modèle de simulation qui peut être utilisé pour évaluer l'impact économique des modifications apportées aux politiques commerciales agricoles. Il comprend des données commerciales détaillées pour 43 des 50 PMA. La CNUCED a mené diverses études analysant l'impact des différentes propositions de l'OMC. Dix-sept PMA⁶ ont bénéficié de l'ATPSM; les responsables et les experts de ces pays ont reçu une formation concernant son utilisation. Les activités entreprises répondaient aux objectifs suivants: a) mettre en lumière les principales questions se posant au niveau national ou régional dans le cadre des négociations de l'OMC; b) aider les pays à comprendre les modalités et le calendrier des négociations; c) aider les comités nationaux à traiter les questions relatives à l'OMC afin de les aider à élaborer des plans d'action appropriés de manière à être en mesure de négocier dans les délais; d) familiariser les participants aux méthodes de négociation comme la «présentation de demandes et d'offres» adoptée par le Conseil lors de certaines négociations. Les ateliers ont offert aux participants la possibilité de comprendre les questions relatives à la négociation et ont permis aux comités nationaux d'établir un calendrier pour les négociations futures. Lors d'un atelier organisé en

⁴ Bénin, Burkina Faso, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie.

⁵ Le JITAP est exécuté conjointement par le CCI, la CNUCED et l'OMC.

⁶ Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Cambodge, Cap-Vert, Éthiopie, Malawi, Népal, Ouganda, Samoa, Sénégal, Soudan, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu, Yémen et Zambie.

Afrique de l'Ouest (CEDAO), les participants ont pu comparer les meilleures pratiques, définir les intérêts nationaux et régionaux compte tenu des négociations en cours à l'OMC et formuler des positions de négociation communes. Le mode d'organisation de ces ateliers nationaux et régionaux est considéré comme particulièrement adapté aux activités entreprises par la CNUCED en faveur des PMA et d'autres groupes spécifiques de pays qui cherchent à renforcer leur participation aux négociations de l'OMC.

22. Les réunions des ministres des PMA chargés du commerce ont été une occasion précieuse d'élaborer une vision et une position communes sur les questions relatives au système commercial multilatéral. Depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, trois réunions de ce type ont été organisées, à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) en 2001, à Dhaka (Bangladesh) en 2003 et à Lusaka (Zambie) en 2005, respectivement avant les quatrième, cinquième et sixième sessions de la Conférence ministérielle de l'OMC. La CNUCED a offert un appui organique et technique considérable pour ces réunions entre les ministres du commerce des PMA, notamment en réalisant des études de fond sur des questions clefs intéressant les PMA dans le cadre des négociations de l'OMC. Ces études ont facilité les discussions des ministres et des hauts responsables en mettant en évidence les problèmes de développement et les intérêts des pays et en définissant des positions de négociation harmonisées. La CNUCED a aussi offert un appui organique à la réunion ministérielle de pays en développement sans littoral organisée à Asunción (Paraguay) en août 2005 en prévision de la sixième session de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong.

23. La CNUCED a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités sur le droit et la politique de la concurrence qui est adapté aux besoins des PMA. Les bénéficiaires sont, entre autres, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan, le Tchad et la Zambie. Pour les questions relatives au commerce et à l'environnement, la CNUCED et le PNUE ont élaboré conjointement un programme de renforcement des capacités qui répond aussi aux besoins des PMA. Ce programme sera exécuté dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement. Le programme conçu pour les PMA sera doté de plusieurs composantes régionales (y compris des dialogues régionaux sur les politiques) et comportera aussi des ateliers de formation et des projets de recherche propres à certains pays. Un atelier de l'Équipe spéciale a été organisé à Bruxelles (21 et 22 février 2002) pour débattre des mesures à prendre pour promouvoir la production et les débouchés commerciaux des produits agricoles biologiques. Sept PMA ont participé à l'atelier (Cambodge, Éthiopie, Haïti, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Zambie).

24. La première phase du JITAP a été conclue en décembre 2002. Le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie figuraient parmi les bénéficiaires. L'évaluation du programme a clairement montré que le JITAP avait atteint ses objectifs, comme le montre la création ou la mise en œuvre i) de comités interdépartementaux jouant le rôle de conseils consultatifs nationaux pour les questions relatives à la politique commerciale et aux négociations de l'OMC, ii) de centres de référence sur le système commercial multilatéral, y compris au sein de l'Union africaine, afin de faciliter l'accès des responsables, chefs d'entreprise et universitaires aux informations relatives au système, iii) de centres nationaux d'information et iv) de stratégies d'exportation pour les secteurs prioritaires. La deuxième phase du JITAP a été lancée en janvier 2003 pour une durée de quatre ans (jusqu'en 2006), pour huit pays bénéficiaires, dont six PMA,

à savoir le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie. Cette phase a mis l'accent sur le renforcement des capacités dans les domaines suivants: négociations commerciales; application des accords de l'OMC et incidences sur la formulation des politiques commerciales; sensibilisation nationale aux questions relatives au système commercial multilatéral; capacité de production; connaissance des marchés des entreprises exportatrices ou prêtes à exporter.

Infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale

25. Dans le domaine de la facilitation du commerce, la CNUCED a poursuivi ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités au profit de plusieurs PMA. L'accent a été mis en particulier sur la modernisation des douanes (SYDONIA), l'amélioration des systèmes de transit et de transport (système d'informations anticipées sur les marchandises, SIAM) et le développement des ressources humaines. Parmi les activités entreprises récemment dans le domaine de la modernisation des douanes, on peut citer la migration vers SYDONIA++. Après la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, de nouveaux projets SYDONIA ont été lancés au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Mali, en Mauritanie, au Niger, en Ouganda, au Togo et en Zambie. La plupart étaient financés par les budgets nationaux, à l'exception des projets réalisés au Cap-Vert, qui ont bénéficié de ressources fournies par le Luxembourg et des projets du Niger, qui ont été financés à l'aide de la Banque mondiale. SYDONIA est un système informatisé de gestion douanière qui couvre l'ensemble du processus de dédouanement, avant l'arrivée de la marchandise jusqu'à la mainlevée après paiement des droits et taxes. Ce système facilite la gestion de toutes les procédures (exportation et importation), ainsi que tous les régimes douaniers, y compris le transit et l'entreposage. Il propose aux négociants un module qui facilite les déclarations et permet les échanges de données électroniques entre les douanes et les tiers autorisés, comme les banques, les négociants et les autres services de l'État.

26. Dans le domaine de la facilitation du transport en transit, la CNUCED a contribué à la mise en œuvre concrète par les PMA des mesures de facilitation du commerce et des modalités de transport dans le cadre du système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM). Ce système suit les marchandises et les équipements de transport relevant de tous les modes de transport et offre des informations et des statistiques fiables et actualisées sur les flux de transit. Le système fonctionne en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie; il a permis de réaliser des économies sur les frais de location des wagons et de générer des revenus supplémentaires grâce à l'augmentation de la capacité de charge des chemins de fer régionaux.

27. Plusieurs cours de formation de la CNUCED ont été mis au point dans le cadre du programme TrainforTrade dont les activités visent à renforcer les capacités de formation dans le domaine du commerce international. Ce programme, dont ont bénéficié plusieurs PMA, a trait aux questions suivantes: transport multimodal et logistique; droit et politique de la concurrence; commerce et environnement; ciblage et promotion de l'investissement. Pour ces activités et l'enseignement à distance, la CNUCED a recours à des manuels, des guides de l'utilisateur, des CD-ROM (présentations multimédias et vidéos) et des études de cas adaptées aux situations locales. Trente hauts responsables (10 du Bénin, 10 du Burkina Faso et 10 du Mali) ont reçu des cours de formation sur le droit et la politique de la concurrence dans le cadre de l'enseignement à distance et plusieurs d'entre eux sont devenus eux-mêmes formateurs depuis 2001. Les élèves reçoivent un CD-ROM, un guide de l'utilisateur, des vidéos et un programme de travail détaillé. Un appui a aussi été fourni aux institutions de soutien au commerce de certains PMA, dans des

domaines comme le commerce électronique et l'utilisation d'Internet aux fins de l'efficacité commerciale. Des conseils sur les TIC et le commerce électronique ont aussi été offerts aux gouvernements et aux groupements d'intégration régionale.

Investissement et développement des entreprises

28. Dans le domaine de l'investissement, plusieurs PMA ont bénéficié des activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED. Ces activités ont contribué à créer un environnement national propice à l'investissement, à améliorer les régimes d'investissement et les cadres réglementaires, à promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé et à renforcer les capacités institutionnelles et humaines. L'objectif est d'aider les pays bénéficiaires à attirer l'investissement étranger direct et à faire du secteur des entreprises un secteur dynamique et compétitif. Les principales activités sont l'examen des politiques d'investissement, des projets de promotion de la bonne gouvernance dans le domaine de l'investissement, la publication de guides de l'investissement, la promotion d'un meilleur dialogue entre secteur public et secteur privé, l'appui à la création de conseils consultatifs sur l'investissement au niveau national et la promotion du développement des entreprises (par le biais du programme EMPRETEC).

29. Les examens de la politique d'investissement ont aidé plusieurs PMA à améliorer leur cadre d'investissement, notamment en l'adaptant au nouveau contexte international. Ils ont aidé les bénéficiaires à recenser les lacunes d'ordre institutionnel et politique. De tels examens ont été conduits dans les PMA suivants: Bénin, Éthiopie, Lesotho, Népal, Rwanda, Mauritanie, Tanzanie, Ouganda et Zambie. En 2002, la CNUCED, avec l'appui financier du Gouvernement suédois, a lancé un projet visant à aider les PMA à promouvoir la bonne gouvernance en matière de promotion et de facilitation de l'investissement. Le projet avait aussi pour objectif de rationaliser les procédures d'investissement et de contribuer à mettre en place des systèmes de gestion des investissements qui soient transparents et adaptés aux besoins des clients, afin d'encourager les entreprises nationales et étrangères à investir. La phase pilote portait sur cinq PMA: l'Éthiopie, le Lesotho, les Maldives, le Mali et la Tanzanie. En outre, neuf PMA⁷ ont bénéficié d'un projet relatif aux guides sur l'investissement et au renforcement des capacités pour les PMA. Ce projet, lancé conjointement par la CNUCED et la Chambre internationale de commerce, a pour but d'aider les PMA à attirer des investissements étrangers directs. Outre les activités essentielles mentionnées plus haut, la CNUCED a organisé à l'intention des PMA un certain nombre de séminaires de formation sur les traités bilatéraux d'investissement, les traités de double imposition et d'autres questions relatives à l'investissement.

30. D'importantes activités ont aussi été mises en œuvre dans un certain nombre de PMA pour promouvoir le développement des entreprises et renforcer les capacités liées à la technologie. Le Programme de promotion des relations interentreprises de la CNUCED (qui prête une attention particulière aux femmes chefs d'entreprise) a permis à «Enterprise Uganda» de forger une alliance avec une société de capital-risque. Cette aide financière et commerciale aux petites et moyennes entreprises (PME) vise à renforcer les capacités productives et la compétitivité internationale et répond donc à un besoin essentiel des PMA. «Enterprise Uganda», initiative

⁷ Bangladesh, Cambodge, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

conjointe du programme EMPRETEC de la CNUCED et de l'Initiative Entreprise Afrique, a obtenu 1,5 million de dollars du PNUD et d'autres sources depuis son lancement officiel en décembre 2001.

Solutions techniques pour la gestion de la dette (SYGADE)

31. La CNUCED a mis au point des solutions efficaces et durables de la gestion de la dette qui sont particulièrement utiles pour les PMA. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) rend ces solutions possibles grâce à l'assistance technique: installation du logiciel spécialisé de gestion de la dette, y compris de la version la plus récente (par exemple au Burkina Faso et en République démocratique du Congo) et offre d'une formation et d'une assistance technique concernant son utilisation. Parmi les activités proposées, on citera également les services d'appui et de maintenance, la fourniture de conseils sur les questions relatives aux institutions et aux procédures, l'organisation de séminaires et d'ateliers destinés aux responsables gouvernementaux, l'organisation, à l'intention de responsables gouvernementaux, de visites d'étude dans d'autres pays utilisateurs du SYGADE et la fourniture d'une assistance en matière d'analyse de la dette et d'élaboration de stratégies de gestion de la dette. Un nouveau projet a été lancé au Tchad en 2001 et des projets de suivi ont été convenus avec les Gouvernements de l'Angola, du Bangladesh, du Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie et du Togo. Une caractéristique importante du SYGADE est l'interface de son logiciel avec le Modèle+ de la capacité de soutien de la dette de la Banque mondiale (DSM+), outil d'analyse destiné à aider les responsables des pays à formuler une stratégie nationale de la dette – intégrant l'allègement de la dette ou de nouvelles possibilités de prêt – qui soit rationnelle, durable et compatible avec les politiques macroéconomiques à long terme. Le SYGADE permet aussi de créer une base de données complète et actualisée sur la dette et de fournir des statistiques exactes et à jour. À l'heure actuelle, le programme collabore avec 28 entités (ministères des finances, organismes de planification économique et banques centrales) dans 21 des 50 PMA⁸.

IV. Conclusions, défis et leçons à retenir

33. La CNUCED a montré que plusieurs PMA ont progressé vers la réalisation de l'objectif de 7 % de croissance envisagé dans le Programme d'action mais que rare sont ceux qui ont réussi à réduire la proportion d'habitants vivant dans l'extrême pauvreté. Même dans les pays où l'extrême pauvreté est en recul, les progrès se limitent souvent aux zones urbaines alors que les zones rurales restent très pauvres. Cette constatation suscite des préoccupations quant à la qualité de la croissance des PMA. Une réunion spéciale d'experts organisée récemment par la CNUCED sur l'application du Programme d'action⁹ a conclu que, si la croissance économique est

⁸ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.

⁹ La Réunion spéciale d'experts de la CNUCED, organisée dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action en faveur des PMA pour la période 2001-2010 a eu lieu à Genève les 29 et 30 mai 2006. La réunion, convoquée dans le cadre du projet (voir note 10), a adopté le résumé du président publié sous la cote UNCTAD/Misc./2006/10.

généralement considérée comme importante pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, la qualité de la croissance, notamment en ce qui concerne la création d'emplois, la réduction des inégalités et la préservation de l'environnement, est essentielle pour garantir un processus de développement de grande envergure. Étant donné la vulnérabilité de la plupart des PMA au risque de chocs externes fréquents échappant à leur contrôle, et compte tenu des handicaps structurels dont souffre leur économie, la viabilité de la croissance des PMA est sujette à caution. Le défi de la réduction de la pauvreté reste donc immense et suppose des efforts constants de la part des PMA et de leurs partenaires de développement.

34. Les statistiques fournies par les PMA étant incomplètes, il est difficile d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action. Les méthodes statistiques utilisées pour recueillir des données au niveau national sont souvent différentes de celles recommandées aux fins de l'évaluation. Il est donc malaisé de définir des liens de causalité entre les interventions publiques et l'évolution des performances socioéconomiques: quelle part attribuer aux politiques internes liées aux engagements pris au titre du Programme d'action par opposition aux influences externes? Il est largement admis qu'il est urgent de renforcer les capacités statistiques des PMA pour pouvoir évaluer réellement la mise en œuvre du Programme d'action.

35. Les études demandées par la CNUCED dans plusieurs pays dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action¹⁰ ont montré que la plupart des PMA sont dépassés par la charge de travail, les gouvernements s'efforçant de mettre en œuvre différents programmes internationaux de coopération parallèlement à leurs politiques nationales de développement. Les objectifs et les priorités des divers cadres de coopération sont souvent considérés comme se concurrençant les uns les autres, au lieu de se compléter. La plupart des PMA ont exécuté des programmes d'ajustement structurel dans les années 80 et 90 et plusieurs d'entre eux reçoivent maintenant un appui dans le cadre d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté. Il existe aussi des mécanismes de coordination au niveau des pays, comme le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et le Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP). Il est largement reconnu qu'il importe de renforcer la coordination de ces mécanismes aux niveaux national et international.

36. Ce qui précède montre bien que les PMA ont continué à bénéficier des multiples activités du secrétariat de la CNUCED. Les bénéficiaires eux-mêmes et leurs partenaires de développement ont à maintes reprises salué l'utilité des activités d'analyse et de coopération technique de la CNUCED. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques ont fortement contribué à appeler l'attention de la communauté internationale sur l'immense défi que représente la réduction de la pauvreté dans les PMA et à justifier l'adoption d'initiatives supplémentaires et spécifiques en vue de lutter contre le sous-développement et la pauvreté généralisée dans ces pays. La proposition avancée récemment par le G-8 et la décision adoptée

¹⁰ En vertu de la décision de la cinquante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement, la CNUCED a conçu et mis en œuvre un projet consacré à l'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la période 2001-2010 (INT/OT/5BP). Le projet était financé conjointement par les Gouvernements autrichien et norvégien.

par la suite par la Banque mondiale et le FMI, à savoir l'annulation de la dette multilatérale des pays les plus pauvres, étaient conformes aux recommandations énoncées depuis longue date par la CNUCED concernant l'annulation de la dette des PMA. La CNUCED insiste depuis longtemps sur le fait qu'une part de plus en plus importante de la dette extérieure des PMA est due à des institutions multilatérales, soulignant qu'il importe d'inclure la question de la dette multilatérale dans les initiatives de réduction de la dette. En outre, l'amélioration récente en qualité comme en quantité de l'aide accordée aux PMA peut être vue comme une réponse à quelques-unes des principales recommandations contenues dans les rapports de la CNUCED sur les PMA.

37. Quatre grandes conclusions se dégagent des travaux analytiques réalisés par la CNUCED depuis l'adoption du Programme d'action. Premièrement, la plupart des PMA sont loin de pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Par conséquent, la coopération internationale devrait en priorité s'adapter à la situation des PMA et au contexte dans lequel ils se développent. La question de la croissance sans création d'emplois et l'objectif essentiel du développement des capacités de production semblent plus que jamais mériter une attention prioritaire de la part de la communauté internationale. Cela suppose que la communauté des donateurs redouble d'efforts pour rééquilibrer l'aide au profit des programmes relatifs à la capacité de production des PMA. Deuxièmement, tous les gouvernements de PMA devraient s'employer à traduire les engagements contractés au titre du Programme d'action en mesures concrètes dans le cadre de leur stratégie nationale de développement. Troisièmement, les problèmes de développement auxquels se heurtent les PMA sont si complexes et multiformes que, pour les régler, il faut des efforts concertés de la part des PMA eux-mêmes et de la communauté internationale. Quatrièmement, bien que les PMA aient connu une croissance sensible ces cinq dernières années, celle-ci reste fragile car la plupart de ces pays restent extrêmement tributaires des conditions climatiques, de l'évolution du prix des produits de base, de l'accès préférentiel aux marchés pour les biens manufacturés et des apports d'APD et d'IED.

38. L'expérience de la CNUCED concernant l'assistance technique aux PMA montre que le renforcement des capacités de développement de pays comme les PMA, qui souffrent de handicaps structurels, est très complexe. Le renforcement des ressources institutionnelles et humaines de ces pays doit donc être envisagé à long terme. La demande d'assistance technique ayant régulièrement augmenté ces dernières années, des efforts ont été faits par le secrétariat et les partenaires de développement pour répondre aux requêtes. Cela étant, l'inadéquation entre l'augmentation de la demande et les ressources mises à la disposition du secrétariat pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des pays bénéficiaires continue de nuire à la viabilité et à l'impact à long terme des programmes de coopération technique. La coopération technique de la CNUCED avec les PMA est financée en grande partie par des ressources extrabudgétaires. S'il est encourageant de constater que plusieurs donateurs ont fait montre de générosité en ce qui concerne des activités propres aux PMA, le manque de prédictibilité des ressources extrabudgétaires tend à réduire l'impact des projets et des programmes sur le développement au niveau national. La programmation pluriannuelle est de plus en plus considérée comme la solution optimale à ce problème.

39. Une autre leçon à retenir est que les projets et les programmes sous-régionaux sont souvent une occasion précieuse d'échanger des données d'expérience et restent généralement rentables. Toutefois, ils ne peuvent remplacer les projets nationaux lorsque les problèmes et leurs solutions

sont propres à un pays. Les activités nationales et régionales de coopération technique et de renforcement des capacités sont donc considérées comme complémentaires. En outre, une véritable coopération entre les institutions bénéficiaires, les donateurs et la CNUCED en tant qu'agent d'exécution, ne peut qu'améliorer la mise en œuvre des projets et des programmes de coopération technique. La présence d'homologues nationaux résolus et compétents, disposés à prendre part activement à l'application à long terme d'un projet est généralement considérée par la CNUCED comme une condition essentielle de la réussite de la coopération interinstitutions. Il y a toujours eu une coopération étroite entre la CNUCED et les différents programmes et organismes des Nations Unies et entre ces derniers et les organisations régionales, les groupements sous-régionaux et le secteur privé, au profit de plusieurs PMA.

40. L'un des objectifs les plus importants pour les PMA est l'amélioration de l'impact des programmes de renforcement des capacités sur le développement de leur économie. Les PMA sont encouragés à entretenir un dialogue constant avec leurs partenaires de développement et les institutions internationales pour tirer le meilleur parti possible des effets des programmes et des projets au niveau des pays. L'expérience de la CNUCED montre aussi que, pour qu'un projet de coopération technique ait les résultats escomptés, il faut que les bénéficiaires participent activement à la conception et à l'application des programmes. Il est également important que les demandes de coopération technique présentées par des PMA soient fondées sur une évaluation critique des lacunes et des besoins du pays. Cela permet d'évaluer les effets des programmes, en ce qui concerne l'efficacité de leur mise en œuvre, mais aussi leur impact sur les problèmes et difficultés locales. Pour ce faire, il faudrait poursuivre les efforts en vue de renforcer l'implication des PMA dans la coopération technique. Les évaluations indépendantes des activités opérationnelles entreprises par la CNUCED dans les PMA sont importantes à cet égard.
